



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Culture Chiffres

Le poids économique direct de la culture en 2024

Nicolas Pietrzyk

2026-3

Le poids économique direct de la culture en 2024

Nicolas Pietrzyk*

En 2024, le poids économique direct de la culture, mesuré par la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles, s'établit à 54,1 milliards d'euros, soit 2,1 % de l'ensemble de l'économie, un taux identique à celui de 2023. La production totale des branches culturelles est évaluée à 113,8 milliards d'euros.

Après le retour à une croissance modérée en 2023, à la suite des fortes fluctuations liées à la crise sanitaire entre 2020 et 2022, l'activité des branches culturelles recule légèrement en 2024. En volume, la valeur ajoutée culturelle diminue de 0,5 %, tandis que l'ensemble de l'économie progresse de 1,5 %. En valeur, elle augmente cependant de 2,6 %, à un rythme proche de celui de l'ensemble des branches de l'économie (+ 2,9 %).

La croissance des branches culturelles est portée par le spectacle vivant (+ 11 % en volume en 2024), le patrimoine (+ 4 %) et les arts visuels (+ 2 %). À l'inverse, l'activité recule dans les autres branches culturelles dont l'architecture (– 7 %), la presse (– 6 %), le livre (– 3 %) et l'audiovisuel (– 3 %).

En 2024, l'audiovisuel demeure la première branche culturelle en matière de poids économique, devant le spectacle vivant, la publicité et le patrimoine. Au cours des vingt dernières années, le recul structurel de la branche de la presse constitue l'évolution la plus notable.

* Chargé d'études au Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture.

Un poids économique direct de la culture de 54,1 milliards d'euros en 2024

En 2024, les branches du champ statistique de la culture¹ – audiovisuel, spectacle vivant, livre, presse, agences de publicité, architecture, arts visuels, patrimoine et enseignement culturel – réalisent une production totale² de 113,8 milliards d'euros et génèrent une valeur ajoutée³ de 54,1 milliards d'euros (tableau 1).

Mesuré comme la part de la valeur ajoutée des branches culturelles dans l'ensemble de l'économie⁴, le poids économique direct de la culture s'établit à 2,1 % en 2024, un taux stable depuis 2021. Après avoir atteint un plafond entre 2001 et 2006 (2,4 %), il avait progressivement diminué : 2,3 % de 2007 à 2012, 2,2 % de 2013 à 2019, puis 2,0 % en 2020⁵. La valeur ajoutée culturelle est proche de celles des branches liées à la « Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » (50,8 milliards d'euros en 2024) et à la « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » (56,1 milliards d'euros⁶).

Cette estimation du poids économique direct de la culture correspond à la richesse créée par les activités directement culturelles, telles que définies dans le champ statistique harmonisé au niveau européen. Ce champ exclut les activités relevant de codes NAF mixtes, qui regroupent des activités culturelles et non culturelles, comme la mode ou les métiers d'art, du fait de la complexité à identifier leur seule composante culturelle. Il ne comprend pas non plus les activités industrielles qui se limitent à la reproduction de produits culturels mais qui n'y apportent pas de valeur qu'on pourrait considérer comme culturelle (par exemple l'imprimerie), les activités non culturelles rendues possibles par l'existence d'activités culturelles (comme les entreprises de construction intervenant dans la rénovation de monuments historiques), ni les effets induits par le secteur culturel

1. Le champ statistique de la culture, harmonisé au niveau européen, est défini au niveau national par 34 codes de la nomenclature d'activité française qui permettent de mesurer l'activité économique des différentes branches culturelles.

2. Les données présentées dans cette étude sont issues d'une méthode d'estimation mise au point en 2013 par le DEPS (Jauneau, 2014). Chaque année, au mois de mai, les comptes nationaux annuels sont révisés sur les trois dernières années pour tenir compte des informations nouvelles parvenues depuis l'année précédente (voir encadré 2 et méthodologie).

3. La valeur ajoutée correspond à la production totale culturelle diminuée des consommations intermédiaires, c'est-à-dire de l'ensemble des produits ou services transformés ou consommés au cours du processus de production (matières premières, électricité par exemple).

4. La somme de ces valeurs ajoutées prises comme référence dans la comptabilité nationale ne correspond pas tout à fait au PIB car il s'agit des valeurs ajoutées dites « aux prix de base », c'est-à-dire hors impôts et subventions sur les produits, qui ne sont pas diffusés par branche (voir annexe méthodologique).

5. Les données sont révisées par rapport aux publications précédentes (voir encadré 2).

6. Sous-section CA de la NAF, qui correspond aux industries agroalimentaires (IAA) et à l'industrie du tabac.

(comme le tourisme). Enfin, l'activité des acteurs du numérique échappe en partie à la comptabilité nationale⁷.

Le champ statistique de la culture fait actuellement l'objet d'une révision, en cohérence avec la refonte des nomenclatures d'activités européenne (NACE) et française (NAF⁸).

Une légère diminution de la valeur ajoutée culturelle en volume après plusieurs années de rebond

En 2024, la valeur ajoutée culturelle progresse de 2,6 % en valeur pour atteindre 54,1 milliards d'euros. Cette croissance marque un ralentissement par rapport à 2023 (+ 5,0 %) et 2022 (+ 8,2 %), deux années caractérisées par un fort contexte inflationniste, mais elle est similaire à celle de l'ensemble de l'économie (+ 2,9 %). De ce fait, le poids économique de la culture reste stable à 2,1 %.

En volume, en revanche (encadré 1), la valeur ajoutée culturelle recule de 0,5 %, tandis que celle de l'ensemble de l'économie progresse de 1,5 %.

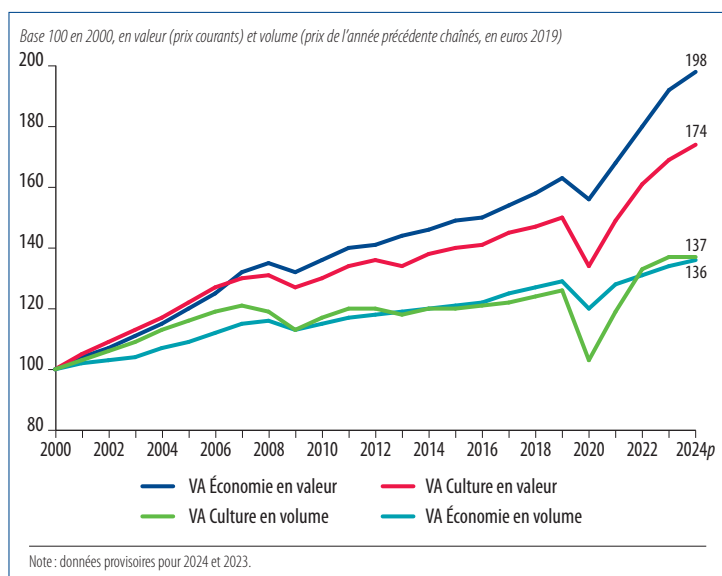
Sur le long terme, la progression en volume⁹ de la valeur ajoutée culturelle s'est faite au même rythme que celle de l'économie dans son ensemble de 2009 à 2019 (respectivement + 1,1 % et 1,4 % par an sur la période). Après avoir été plus fortement touchée par la crise sanitaire que l'ensemble de l'économie, la valeur ajoutée culturelle dépasse dès 2022 le niveau de 2019. Depuis 2022, tandis que l'économie connaît une croissance régulière, la dynamique des branches culturelles apparaît plus contrastée, avec une hausse en 2023, suivie d'un léger recul en 2024. Au total, la croissance des branches culturelles en volume est de 8 % depuis 2019, soit une progression sur cinq ans plus importante que celle de l'ensemble de l'économie (+ 5 %) (graphique 1).

7. Voir annexe méthodologique.

8. Voir : <https://www.insee.fr/fr/information/8181066>.

9. Les évolutions de la valeur ajoutée brute sont mesurées en volume aux prix de l'année précédente chaînés, base 100 en 2019.

Graphique 1 – Évolution comparée de la valeur ajoutée en valeur et en volume des branches culturelles et de l'ensemble des branches de l'économie entre 2000 et 2024



Source : Insee, comptes nationaux – base 2020/DEPS, ministère de la Culture, 2025

Encadré 1

Focus méthodologique : écart valeur-volume de la valeur ajoutée

L'écart entre les évolutions de la valeur ajoutée en valeur et en volume provient de l'évolution des prix, et notamment de la spécificité du secteur non marchand, qui fait l'objet par les comptes nationaux de modes de calculs adaptés et conventionnels.

Dans le secteur marchand, l'indice des prix est donné par le marché et les données en volume s'obtiennent par division des données en valeur par cet indice des prix.

Cette méthode ne s'applique pas au secteur non marchand dans lequel, par définition, les biens et services culturels sont proposés aux ménages à un prix économiquement non significatif, car bénéficiant de l'apport de dépenses publiques (voir détails en annexe). La valeur ajoutée issue de la production non marchande est, par convention, évaluée en valeur à la somme des coûts, qui comprend principalement la rémunération des salariés et la consommation de capital fixe (amortissement). En volume, elle est évaluée selon le service rendu à la population, donc selon des quantités mesurables, comme la fréquentation des lieux culturels par les ménages ou leurs dépenses culturelles. Cela concerne principalement la section RZ « Arts, spectacles et activités récréatives » de la nomenclature, qui regroupe notamment le spectacle vivant, les arts visuels, le patrimoine, les jeux d'argent et le sport, des activités à la fois marchandes et non marchandes.

En cas de forts chocs sur l'activité ou sur les prix, cette différence dans les méthodes de calculs entre les secteurs marchands et non marchands peut entraîner des différences importantes entre les évolutions en valeur et en volume de la valeur ajoutée. C'est ce qui s'est produit lors de la crise sanitaire (graphique 1). En effet, durant les années 2020, 2021 et 2022, les rémunérations des employés du secteur non marchand sont restées relativement stables, ce qui explique une moindre baisse de la valeur ajoutée en valeur¹. En revanche, la fréquentation des lieux de spectacle vivant et de patrimoine ayant fortement chuté suite à la fermeture des lieux culturels, l'évolution de la valeur ajoutée en volume a été beaucoup plus marquée. Les indices de prix de la valeur ajoutée brute par branche de la sous-section RZ, calculés comme le ratio entre valeur et volume, ont connu de fortes variations (+ 49 % ; - 11 % et - 18 % de 2020 à 2022).

En 2024, l'écart entre l'évolution mesurée en valeur et en volume est assez important, la valeur ajoutée des branches culturelles progresse de 2,6 % en valeur et recule de 0,5 % en volume. Cet écart est plus important pour les branches culturelles que pour l'ensemble de l'économie. De fait, la hausse des prix de la valeur ajoutée² est plus importante pour les branches culturelles (+ 3,1 %), que pour l'ensemble de l'économie (+ 1,3 %).

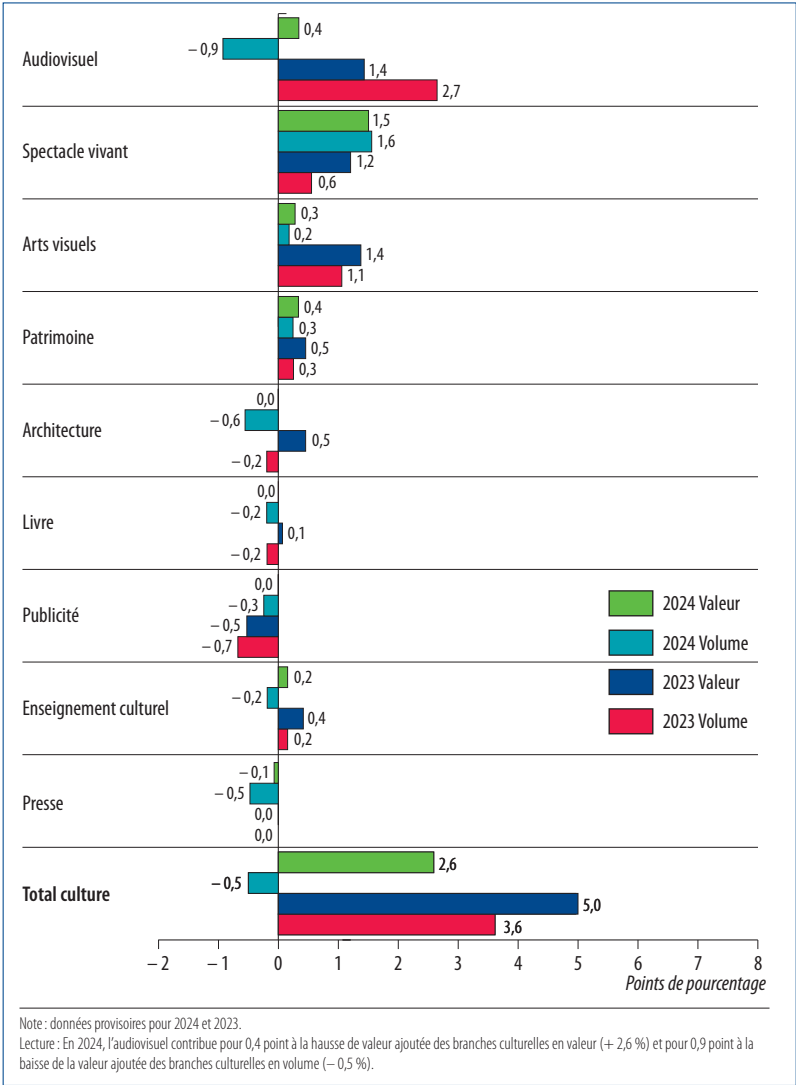
Les principales branches contributrices à la hausse de 2,6 % de la valeur ajoutée de la culture en valeur sont le spectacle vivant (+ 1,5 point, soit près de la moitié de la hausse ; graphique A), le patrimoine (+ 0,4 point), l'audiovisuel (+ 0,4 point) et les arts visuels (+ 0,3 point). En volume, la baisse de 0,5 % s'explique principalement par les contributions négatives de l'audiovisuel (- 0,9 point), de l'architecture (- 0,6 point) et de la presse (- 0,5 point) compensées par la hausse du spectacle vivant (+ 1,6 point).

1. Voir : <https://blog.insee.fr/sante-education-services-administratifs-la-difficile-mesure-des-activites-non-marchandes-en-temps-de-crise-sanitaire/>

2. Plus précisément de l'indice de prix de la valeur ajoutée brute par branche, qui dépend elle-même des prix des biens et services culturels, des prix des consommations intermédiaires et des conventions comptables adoptées pour le secteur non marchand.

Graphique A – Contribution des branches à l'évolution de la valeur ajoutée culturelle

En points de pourcentage, euros courants et constants (aux prix de l'année précédente chaînés, base 100 en 2019)



Source : Insee, comptes nationaux – base 2020/DEPS, ministère de la Culture, 2025

Les branches culturelles connaissent un recul d'activité en volume en 2024, à l'exception du spectacle vivant, des arts visuels et du patrimoine

Les premières branches culturelles, au regard de la valeur ajoutée générée, sont l'audiovisuel (14,5 milliards d'euros, soit 26,9 % du total du champ), le spectacle vivant (9,5 milliards d'euros, 17,6 %), la publicité (5,3 milliards d'euros, 9,8 %) et le patrimoine (5 milliards d'euros, 9,2 %) (tableau 1).

En 2024, la plupart des branches culturelles enregistrent une baisse de leur valeur ajoutée en volume. Les reculs les plus marqués concernent l'architecture (– 7 %), dont l'activité diminue pour la troisième année consécutive, et la presse (– 6 %). L'audiovisuel se contracte de 3 %, après quatre années de croissance continue ; il demeure toutefois la branche ayant enregistré la plus forte progression depuis 2019 (+ 31 %).

Tableau 1 – Poids des branches culturelles et évolution de la valeur ajoutée en 2024

En milliards d'euros courants et en %

Répartition par domaine culturel	Production totale (marchande et non marchande)		Valeur ajoutée (VA)		Évolution de la VA en volume (en %)			
	Valeur (en milliards d'euros courants)	Poids (en %)	Valeur (en milliards d'euros courants)	Poids (en %)	En 2024	En 2023*	En 2022*	Entre 2019 et 2024
Audiovisuel	39,3	34,6	14,5	26,9	-3	9	9	31
dont projection cinématographique	2,2	1,9	0,5	0,9	-2	4	137	-18
dont jeux vidéo	4,6	4,1	1,4	2,6	14	31	-12	146
dont radio	1,3	1,2	0,8	1,5	-3	7	24	50
Spectacle vivant	17,5	15,4	9,5	17,6	11	4	47	13
Publicité	11,3	9,9	5,3	9,8	-2	-6	16	8
Patrimoine	9,1	8,0	5,0	9,2	4	3	6	-8
Architecture	7,6	6,7	4,7	8,7	-7	-2	-5	-15
Presse	8,3	7,3	4,0	7,4	-6	0	-12	-26
Arts visuels	10,6	9,4	4,9	9,0	2	14	22	13
dont design	5,6	4,9	2,4	4,4	-3	23	29	62
Enseignement culturel	3,9	3,5	3,1	5,8	-3	3	11	2
Livre	6,0	5,3	3,0	5,6	-3	-3	20	20
Total culture	113,8	100,0	54,1	100,0	-1	4	12	8

Note : données provisoires pour 2024 et 2023.

* Données révisées par rapport aux publications précédentes. Voir encadré 2 « Révision des données 2023 », p. 13-14.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2020/DEPS, ministère de la Culture, 2025

La branche du livre voit également, comme en 2023, sa valeur ajoutée reculer en 2024 (– 3 %), après deux années de forte croissance (+ 26 % en 2021 et + 20 % en 2022). La publicité suit une trajectoire comparable : après les fortes hausses de 2021 (13 %) et de 2022 (16 %), son activité recule de 6 % en 2023 puis de 2 % en 2024. Enfin, l'enseignement culturel recule de 3 %, après trois années de croissance entre 2021 et 2023.

À l'inverse, le spectacle vivant affiche une progression importante de sa valeur ajoutée en volume (+ 11 % en 2024), après une croissance plus modérée en 2023 (+ 4 %). Le patrimoine (+ 4 %) et les arts visuels (+ 2 %) poursuivent également leur croissance. Celle des arts visuels ralentit toutefois sensiblement après les fortes progressions observées en 2022 (+ 22 %) et en 2023 (+ 14 %).

Au sein de la branche audiovisuelle, le dynamisme des jeux vidéo et de l'enregistrement sonore contraste avec le recul de la vidéo, du cinéma et de la télévision

En 2024, la valeur ajoutée de la branche de l'audiovisuel recule de 3 % en volume pour s'établir à 14,5 milliards d'euros. Les différents secteurs composant la branche audiovisuelle évoluent de manière hétérogène.

En 2024, une grande partie des secteurs de l'audiovisuel affichent une stabilité ou un recul de leur valeur ajoutée en volume (tableau 2). Deux secteurs font toutefois exception : l'édition de jeux électroniques (+ 14 %, et + 146 % depuis 2019) et l'enregistrement sonore et l'édition musicale (+ 8 %, et + 25 % sur les cinq dernières années).

La post-production de films, ainsi que la production de films institutionnels et publicitaires demeurent stables en 2024, après une croissance globale sur les cinq dernières années (+ 16 % et + 41 % depuis 2019). La location de vidéo connaît également une stabilisation de son activité, mais dans un contexte de recul structurel marqué (– 64 % depuis 2019).

À l'inverse, l'ensemble des autres secteurs enregistre une baisse de valeur ajoutée en volume en 2024. Les reculs les plus importants concernent l'édition et la distribution vidéo (– 18 %), l'édition de chaînes généralistes (– 10 %) et thématiques (– 8 %) et la distribution de films cinématographiques (– 8 %). La production de films cinématographiques et pour la télévision (– 5 %), l'édition et la diffusion de programmes radio (– 3 %), la projection de films cinématographiques (– 2 %) et le commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé (– 1 %) connaissent les reculs les plus modérés.

Tableau 2 – Évolution de la valeur ajoutée des secteurs de l’audiovisuel en 2024 et par rapport à 2019

En millions d’euros et en %

	Valeur ajoutée en 2024 (en millions d’euros)	2024/2023 (en %)	2024/2019 (en %)
Édition de jeux électroniques	1 405	14	146
Enregistrement sonore et édition musicale	659	8	25
Location de vidéocassettes et disques vidéo	1	0	– 64
Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1 149	0	16
Production de films institutionnels et publicitaires	1 083	0	41
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	16	– 1	4
Projection de films cinématographiques	505	– 2	– 18
Édition et diffusion de programmes radio	795	– 3	50
Production de films et de programmes pour la télévision	3 027	– 5	45
Production de films pour le cinéma	1 537	– 5	57
Distribution de films cinématographiques	460	– 8	15
Édition de chaînes thématiques	818	– 8	75
Édition de chaînes généralistes	3 032	– 10	– 3
Édition et distribution vidéo	36	– 18	– 80
Total audiovisuel	14 523	– 3	31

Note : données provisoires pour 2024 et 2023.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2020/DEPS, ministère de la Culture, 2025

Au sein des branches culturelles, le recul de long terme de la presse contraste avec le dynamisme du spectacle vivant

Au cours des deux décennies passées, la presse a connu le recul le plus marqué parmi les branches culturelles. Sa part dans la valeur ajoutée culturelle diminue de 12 points entre 2000 et 2024, passant de 19 % à 7 % (graphique 2). Cela s’explique par la place croissante du numérique qui a transformé le modèle économique du secteur. Cette crise structurelle se traduit par une baisse du nombre moyen de tirages¹, du nombre de points de vente du réseau traditionnel (– 28 %² entre 2014 et 2024), des recettes publicitaires³ et par une moindre audience. En effet, selon la dernière

1. Le tirage total moyen est passé entre 2014 et 2024 de 1,4 million à 503 000 (– 63 %) pour la presse nationale et de 5,0 à 2,8 millions (– 44 %) pour la presse régionale, voir chiffres clés de la culture 2025, fiche « Presse », source ACPM – DGMIC/DEPS, ministère de la Culture, 2026.

2. Chiffres clés de la culture 2025, fiche « Presse », source Commission du réseau de la diffusion de la presse/Presstalis, DGMIC/DEPS, ministère de la Culture, 2026.

3. Les recettes publicitaires de la presse écrite ont reculé de 50 % entre 2013 et 2023, Chiffres clés de la culture 2025, fiche « Financement de la culture », source Irep/Observatoire de l’e-pub du SRI/DEPS, ministère de la Culture, 2026.

enquête *Pratiques culturelles*⁴, 51 % des Français ont lu un journal en 2018, contre 77 % en 1973, et les réseaux sociaux deviennent une source d'information croissante pour les plus jeunes. Le secteur de la presse (journaux, revues et périodiques) connaît une baisse de la consommation des ménages de l'ordre de 66 % depuis 2000 (graphique 3).

La branche audiovisuelle voit sa part dans la valeur ajoutée culturelle rester stable de 2000 à 2010 puis progresser de 2 points entre 2010 et 2024, pour s'établir à 27 %, soit un taux identique à celui des années 2014-2018. Cette légère augmentation provient de secteurs connaissant des évolutions de long terme contrastées. D'un côté, elle est portée par le dynamisme de la branche de l'édition de jeux électroniques (en croissance structurelle en volume de 14 % par an en moyenne entre 2010 et 2024) et de l'édition de chaînes thématiques (+ 13 % par an), et dans une moindre mesure, de la production de films institutionnels et publicitaires et de l'enregistrement sonore et édition musicale (+ 4 % par an). À l'inverse, le marché de la vidéo physique connaît des difficultés, avec un recul en volume du commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé (– 6 % par an en moyenne entre 2010 et 2024), de l'édition et distribution de vidéo (– 12 %) et de la location de vidéocassettes et disques vidéo (– 18 %).

Le spectacle vivant, deuxième branche culturelle la plus créatrice de richesse, est à l'inverse de la presse celle dont la part dans la valeur ajoutée culturelle a le plus progressé depuis 2000. Elle atteint 18 % en 2024, soit une hausse de 6 points sur la période. Après une forte chute en 2020 et 2021 où sa part dans la valeur ajoutée culturelle était tombée à 13 %, le spectacle vivant a rattrapé puis largement dépassé son niveau d'avant la crise sanitaire.

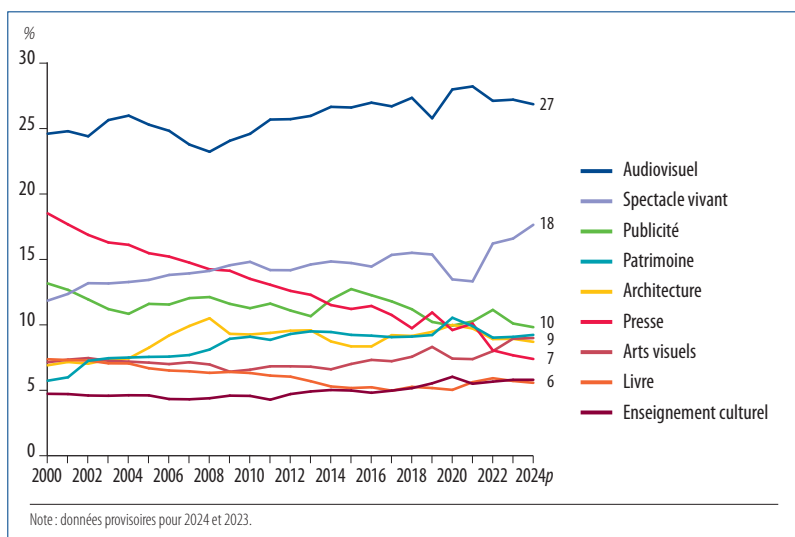
Le poids de l'architecture dans la valeur ajoutée culturelle s'accroît de 2 points depuis 2000 et s'établit à 9 % en 2024. Celui des arts visuels, stable de 2000 à 2021, progresse également de 2 points au cours des trois dernières années et atteint 9 % en 2024. À l'inverse, le poids de la publicité diminue de 3 points depuis 2000, passant de 13 % à 10 % en 2024, du fait de la concurrence des acteurs du numérique⁵.

Trois branches culturelles ont un poids relativement stable depuis de nombreuses années. Hors crise sanitaire, la branche du patrimoine connaît depuis 2009 une stagnation à 9 % de son poids dans la valeur ajoutée créée par les branches culturelles. Après un recul de 2 points de 2000 à 2014, la part du livre connaît depuis une relative stabilité. Enfin, l'enseignement culturel ne progresse que d'un point sur la période.

4. Loup Wolff, Philippe Lombardo, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020.

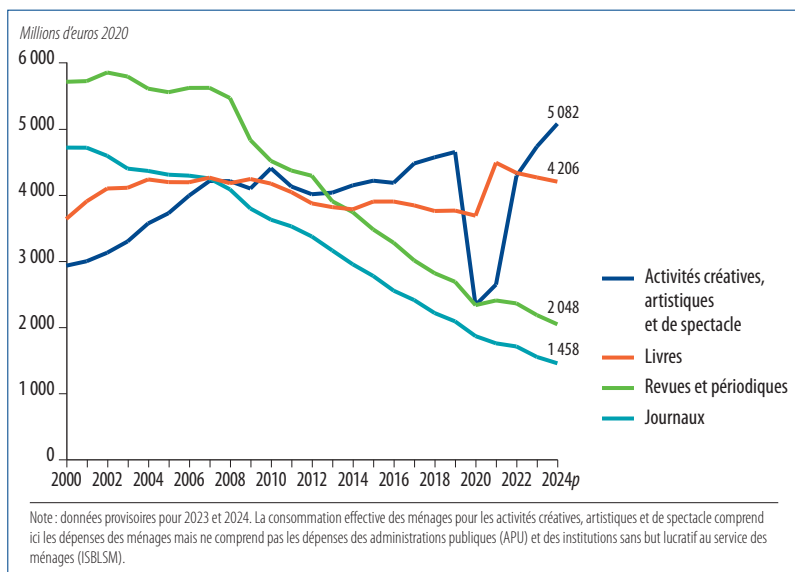
5. Cela s'explique également notamment par une relative stabilité de long terme de la valeur ajoutée, liée en partie à un recours important à la sous-traitance. Voir l'étude de l'Insee sur les agences de publicité publiée en 2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4796297>

Graphique 2 – Poids des branches dans la valeur ajoutée culturelle depuis 2000 en valeur



Source : Insee, comptes nationaux – base 2020/DEPS, ministère de la Culture, 2025

Graphique 3 – Consommation effective des ménages par produit en volume aux prix de l'année précédente chaînés



Source : Insee, comptes nationaux – base 2020/DEPS, ministère de la Culture, 2025

La production non marchande représente près d'un quart de la production de la culture

En 2024, l'ensemble des branches du champ statistique de la culture génèrent une production totale de 113,8 milliards d'euros courants (tableau 3). Celle-ci augmente de 2,4 % en valeur par rapport à 2023⁶, soit une hausse supérieure de 1 point à celle de l'économie (+ 1,4 %).

Tableau 3 – Répartition de la production des branches culturelles en 2024

En milliards d'euros courants et en %

Répartition par domaine culturel	Production marchande		Production non marchande		Production totale
	Valeur (en milliards d'euros courants)	Part du total (en %)	Valeur (en milliards d'euros courants)	Part du total (en %)	Valeur (en milliards d'euros courants)
Audiovisuel	35,6	90	3,7	10	39,3
dont projection cinématographique	2,2	100	0,0	0	2,2
dont jeux vidéo	4,6	100	0,0	0	4,6
dont radio	1,3	100	0,0	0	1,3
Publicité	11,3	100	0,0	0	11,3
Spectacle vivant	8,8	50	8,7	50	17,5
Arts visuels	9,7	91	0,9	9	10,6
dont design	5,6	100	0,0	0	5,6
Presse	8,3	100	0,0	0	8,3
Patrimoine	1,3	14	7,9	86	9,1
Architecture	7,6	100	0,0	0	7,6
Livre	6,0	100	0,0	0	6,0
Enseignement culturel	1,1	28	2,8	72	3,9
Total culture	89,7	79	24,1	21	113,8

Note : données provisoires. La production totale s'entend hors production pour emploi propre.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2020 ; DEPS, ministère de la Culture, 2025

La production des branches culturelles se partage entre la production marchande et la production non marchande.

La production marchande, de 89,7 milliards d'euros, soit 79 % du total, provient de la vente de biens et services culturels par les entreprises culturelles à un prix économiquement significatif, c'est-à-dire couvrant plus de 50 % des coûts de production. Elle augmente entre 2023 et 2024 en valeur de 2,6 %.

6. Les données de production de 2023 issues de la comptabilité nationale ont fait comme chaque année l'objet d'une révision et peuvent différer des publications passées sur le poids économique de la culture. L'ensemble des données de la comptabilité nationale sont de plus passées en « base 2020 » (voir encadré 2 « révision des données »).

La production non marchande culturelle, de 24,1 milliards d'euros, correspond à des biens et des services culturels proposés aux ménages à un prix représentant moins de 50 % des coûts de production, car bénéficiant de l'apport de dépenses publiques. Elle est mesurée par convention par la somme des coûts des facteurs des établissements publics et associations concernés. La production de l'audiovisuel public, soit 3,7 milliards d'euros, représente 10 % de la production non marchande de l'audiovisuel et 15 % de celle de la culture. Le patrimoine et l'enseignement culturel ont une production largement non marchande (respectivement 86 % et 72 % en 2024). La moitié de la production du spectacle vivant est non marchande (50 %) et uniquement 9 % de celle des arts visuels. Ainsi, la part de la production non marchande culturelle est de 21 %. La production non marchande culturelle augmente en valeur de 1,7 % entre 2023 et 2024.

Encadré 2

Révision des données 2023

Chaque année, l'Insee révisé les séries de comptabilité nationale des années précédentes : les séries de la comptabilité nationale pour 2023 étaient provisoires lors de la publication précédente, celles de 2022 semi-définitives.

De plus, les comptes nationaux ont changé de « base » en 2024 pour la publication des comptes de la Nation 2023. De la base 2014, ils sont passés en base 2020¹. Le changement de base consiste à recalculer l'intégralité des séries des comptes nationaux sur de meilleures sources et ajuster certaines méthodes afin de mieux décrire le fonctionnement de l'économie, sans changer les concepts. Le changement de base conduit à une rétropolation complète des comptes nationaux.

Les données de 2023 et 2022 connaissent une importante révision de la comptabilité nationale, en particulier sur le taux de croissance de l'année 2023 et la valeur ajoutée des secteurs institutionnels. Le détail des explications se trouve sur le site de l'Insee : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/8574832/note_revisions_evol_2022_2024.pdf

Pour 2023, la révision entraîne une hausse du poids économique direct de la culture de 3,2 milliards d'euros (tableau A). Cela représente 2,1 % de l'ensemble de l'économie (contre 2,0 % dans la précédente publication), dont la valeur ajoutée brute est évaluée à 2 538 milliards d'euros.

1. Pour plus d'information, voir le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/information/7768619> et les notes méthodologiques : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2144/documentation-methodologique>.

Les branches les plus sujettes à une révision concernent l'audiovisuel (+ 1,2 milliard d'euros), les arts visuels (+ 0,9 milliard d'euros), et l'enseignement culturel (+ 0,4 milliard d'euros). Pour l'audiovisuel et les arts visuels, la révision est liée à la révision des comptes nationaux pour les secteurs d'activité « Édition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu » et « Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques ». Les données relatives à l'enseignement culturel ont été révisées à la suite d'un ajustement méthodologique pour le calcul de sa production marchande.

Tableau A – Révision du poids économique direct de la culture pour 2023

En milliards d'euros courants et en %

	Estimation initiale	Effet des révisions des séries de comptabilité nationale et du changement de base	Nouvelle estimation
Audiovisuel	13,2	1,2	14,3
Spectacle vivant	8,6	0,1	8,7
Patrimoine	4,8	0,0	4,8
Presse	3,8	0,2	4,0
Publicité	5,2	0,1	5,3
Architecture	4,5	0,2	4,7
Arts visuels	3,8	0,9	4,7
Livre	2,9	0,1	3,0
Enseignement culturel	2,7	0,4	3,1
Ensemble culture	49,5	3,2	52,7
Ensemble de l'économie	2 536,6	1,8	2 538,5
Poids économique (%)	2,0		2,1

Source : Insee, comptes nationaux – base 2020/DEPS, ministère de la Culture, 2025

Comment mesurer le poids de la culture dans l'économie ?

Mesurer le poids de la culture dans l'économie nécessite, d'une part, de définir le contour statistique de la culture et, d'autre part, de réussir à résumer en un seul indicateur macroéconomique l'activité d'acteurs culturels pour le moins divers : des grandes entreprises de l'audiovisuel aux petites associations culturelles locales, ou encore des théâtres subventionnés aux architectes non salariés.

La définition du champ de la culture est à elle seule une question à part entière, à laquelle les réponses apportées n'ont cessé de diverger dans le temps ou selon les pays. Au-delà d'activités généralement considérées comme artistiques (spectacle, édition de livres, cinéma, etc.), doit-on prendre en compte toutes celles qui interviennent à un moment donné dans la chaîne de production des biens et services culturels (imprimerie pour un livre par exemple), ou encore toutes celles qui comportent un aspect créatif (la gastronomie, la confection de chaussures) ? Ou, pour aller plus loin encore, toutes celles dont une partie du chiffre d'affaires n'existerait peut-être pas sans la culture (tourisme, BTP) ?

Se fonder sur une définition très extensive de la culture pose différents problèmes : elle implique des doubles comptes entre les différentes branches d'activité, ce qui rend inopérantes les comparaisons entre secteurs (les restaurants pourraient par exemple apparaître à la fois dans le tourisme et dans la culture), et elle nécessite des choix méthodologiques délicats, voire impossibles : quelle est la part culturelle dans la gastronomie ou la confection de chaussures et comment la mesurer de manière fiable et indiscutable ?

Une fois le champ défini, tel qu'il l'a été au niveau européen, la valeur ajoutée de la culture est calculée à l'aide des données et selon les concepts de la comptabilité nationale qui servent à l'Insee à établir le PIB. L'une des particularités de l'activité économique culturelle est la place non négligeable qu'y occupe le non-marchand. Rapporter le poids de la culture à celui de l'économie doit intégrer cette particularité.

1 – Définition du champ statistique de la culture, défini de manière harmonisée au niveau européen

Les données présentées dans cette publication se fondent sur une définition harmonisée de la culture, décidée de façon conjointe par les différents services statistiques européens de la culture en 2009, sous l'égide d'Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne. Le champ de la culture est ici défini en référence à la nomenclature d'activités française (NAF), par la sélection de 34 codes parmi les 732 qui composent la nomenclature à son niveau le plus désagrégué (voir tableau des activités culturelles). C'est un contour relativement large, qui englobe l'ensemble du périmètre de compétences du ministère de la Culture en France, ainsi que les agences de publicité, prises en compte dans le champ statistique de la culture pour leur aspect créatif ; les activités des régies publicitaires ne sont en revanche pas prises en compte, car non créatives. Le groupe de travail d'Eurostat a suivi en cela les pratiques de la plupart des autres travaux internationaux du même type.

N'ont en revanche pas été retenues par Eurostat les activités industrielles qui ne permettent que la reproduction de produits culturels, mais qui n'y apportent pas de valeur qu'on aurait pu considérer comme culturelle : l'imprimerie, les équipements et matériaux (depuis la fabrication des optiques jusqu'à celle des peintures ou autres encres et vernis d'imprimerie) et, pour les mêmes raisons, la reproduction et la fabrication d'instruments de musique.

Le périmètre du champ statistique de la culture est en train d'évoluer, sous l'influence de la refonte des nomenclatures d'activités française et européenne. La NAF 2025 entrera en vigueur dans les répertoires statistiques, à partir de 2027¹, et jusqu'en 2030 (pour la comptabilité nationale). Le DEPS, en lien avec Eurostat, participe aux discussions sur la façon de définir le champ culturel à partir de cette nouvelle nomenclature. La refonte de la NAF permettra de mieux appréhender les activités numériques de certains secteurs culturels : en particulier, elle mentionne explicitement les nouvelles formes de production et diffusion numériques (podcasts, streaming, vidéo à la demande...). Jusqu'à présent, de nombreuses entreprises de streaming exerçaient une activité principale de « Programmation informatique » et n'étaient pas prises en compte dans le champ statistique de la culture. Dans l'intervalle, l'estimation du PIB est maintenue à périmètre constant par rapport aux années précédentes. La comparaison des séries dans le temps reste donc valable.

Le champ harmonisé au niveau européen retenu ici correspond donc au poids direct des branches culturelles, à l'exclusion des activités indirectement culturelles (l'imprimerie par exemple) et des activités induites par ces branches (la part du BTP dédiée à la rénovation du patrimoine par exemple).

Tableau des activités culturelles

47.61Z – Commerce de détail de livres en magasin spécialisé [LIV]	60.20A – Édition de chaînes généralistes [AV]
47.62Z – Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé [PR]	60.20B – Édition de chaînes thématiques [AV]
47.63Z – Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé [AV]	63.91Z – Activités des agences de presse [PR]
58.11Z – Édition de livres [LIV]	71.11Z – Activités d'architecture [ARCHI]
58.13Z – Édition de journaux [PR]	73.11Z – Activités des agences de publicité [PUB]
58.14Z – Édition de revues et périodiques [PR]	74.10Z – Activités spécialisées de design [ART]
58.21Z – Édition de jeux électroniques [AV]	74.20Z – Activités photographiques [ART]
59.11A – Production de films et de programmes pour la télévision [AV]	74.30Z – Traduction et interprétation [LIV]
59.11B – Production de films institutionnels et publicitaires [AV]	77.22Z – Location de vidéocassettes et disques vidéo [AV]
59.11C – Production de films pour le cinéma [AV]	85.52Z – Enseignement culturel (*) [EC]
59.12Z – Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision [AV]	90.01Z – Arts du spectacle vivant [SV]
59.13A – Distribution de films cinématographiques [AV]	90.02Z – Activités de soutien au spectacle vivant [SV]
59.13B – Édition et distribution de vidéos [AV]	90.03A – Création artistique relevant des arts plastiques [ART]
59.14Z – Projection de films cinématographiques [AV]	90.03B – Autre création artistique [ART]
59.20Z – Enregistrement sonore et édition musicale [AV]	90.04Z – Gestion de salles de spectacles [SV]
60.10Z – Édition et diffusion de programmes radio [AV]	91.01Z – Gestion des bibliothèques et des archives [PAT]
	91.02Z – Gestion des musées [PAT]
	91.03Z – Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires [PAT]

(*) Le code 85.52Z exclut les établissements d'enseignement supérieur (dont ceux relevant de la culture), qui sont classés en code 85.42Z (Enseignement supérieur). Ces établissements (une centaine environ) sont ici pris en compte dans l'estimation de la valeur ajoutée.

Note : les activités culturelles sont regroupées en neuf domaines : AV : audiovisuel ; SV : spectacle vivant ; PAT : patrimoine ; EC : enseignement culturel ; LIV : livre ; PR : presse ; ART : arts visuels ; ARCHI : architecture ; PUB : agences de publicité.

1. Voir page sur le site de l'Insee : « Vers une nouvelle nomenclature : la NAF 2025 ».

2 – Estimation de la production des branches de la culture

En 2024, les branches culturelles (audiovisuel, spectacle vivant, livre, presse, agences de publicité, architecture, arts visuels, patrimoine, enseignement culturel) totalisent une production de 113,8 milliards d'euros. Cette production se divise en deux parties : la production marchande et la production non marchande (tableau 3).

La production marchande culturelle (89,7 milliards d'euros en 2024) correspond à la production de biens et services culturels sur le territoire et destinée à être vendue sur le marché à un prix économiquement significatif, c'est-à-dire un prix couvrant plus de 50 % des coûts de production, par convention de la comptabilité nationale. Cette production marchande inclut la production immobilisée constituant un actif générateur de recettes ultérieures, par exemple les films ou des programmes de télévision réalisés dans l'année pour une diffusion ultérieure.

Les niveaux à deux chiffres de la NAF (« division ») sont les niveaux les plus fins disponibles pour lesquels les données comptables (valeur ajoutée, production) sont diffusées par la comptabilité nationale à l'Insee. Il est donc nécessaire, pour chacun des niveaux comportant au moins une activité culturelle, d'estimer la part culturelle et la part non culturelle pour parvenir à estimer la production de chacune des sous-classes de la NAF, niveau à 5 caractères (voir tableau des activités culturelles).

Pour ce faire, on part de la production marchande diffusée par la comptabilité nationale au niveau de la division (codes à 2 chiffres) et on calcule la production marchande au niveau de la sous-classe (codes à 5 caractères) en lui appliquant un coefficient calculé à partir des données du dispositif Esane de l'Insee. Ce dernier donne en effet la décomposition du chiffre d'affaires des entreprises marchandes, décomposition détaillée par produits vendus, à un niveau très fin. Cela permet de décomposer l'activité d'une branche identifiée par une division (2 chiffres) pour chacune des sous-classes (5 caractères) retenues pour définir le champ de la culture. Cette clé de répartition est ensuite appliquée à la production au sens de la comptabilité nationale diffusée par division (2 chiffres) et qui diffère légèrement de la somme des productions issue du dispositif Esane, en raison de traitements spécifiques opérés par la comptabilité nationale.

La production non marchande culturelle (24,1 milliards d'euros en 2024) correspond quant à elle à des biens et services culturels proposés aux ménages à un prix économiquement non significatif, car bénéficiant de l'apport de dépenses publiques : partie du budget venant de l'État ou des collectivités territoriales, subventions versées à des associations, aides versées par les sociétés civiles. La production non marchande est par convention évaluée à son coût de production, qui regroupe majoritairement trois types de dépenses : la rémunération des salariés, la consommation intermédiaire et les dépenses d'investissement.

Alors que la production marchande est exclusivement produite par les entreprises, la production non marchande provient des administrations, des établissements publics ou encore des associations. Pour estimer la production non marchande des divisions 90-91 (création artistique et patrimoine), on part du total de la production non marchande donnée par l'Insee (total 90-91), notamment à partir de la consommation effective des ménages par produits, qui est la contrepartie de la production non marchande. Afin de mieux situer les branches culturelles que ne le faisait la comptabilité nationale avant la révision de 2014, la méthode élaborée par le DEPS en 2013 a réparti ce total en trois domaines (spectacle vivant, arts plastiques, patrimoine) à l'aide de plusieurs sources du ministère de la Culture (enquêtes sur les dépenses culturelles

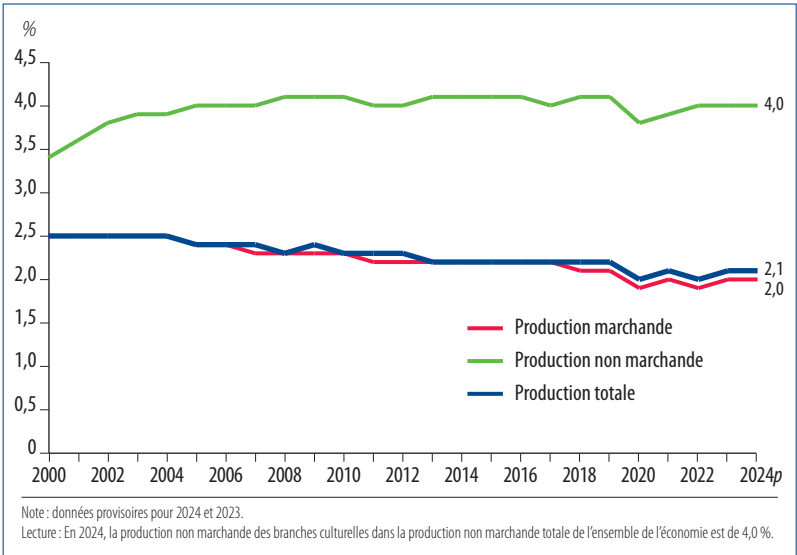
des collectivités territoriales, budget des établissements publics culturels notamment) permettant de répartir la dépense publique culturelle (rémunérations, investissement). La révision des comptes nationaux par l'Insee en base 2014 puis en 2020 a ensuite permis de rapprocher les chiffres de l'Insee de ceux estimés par le DEPS.

Pour l'enseignement culturel, on considère la production non marchande comme la somme de la dépense des centres de formation artistique (conservatoires régionaux, etc.), donnés par les comptes de l'Éducation élaborés par le ministère de l'Éducation nationale et des dépenses du ministère de la Culture pour les établissements d'enseignement supérieur Culture.

Enfin, avec le passage des comptes nationaux en base 2020, les entités de l'audiovisuel public sont considérées comme relevant du périmètre non marchand. La dépense de consommation collective des administrations publiques en audiovisuel est la contrepartie de leur production non marchande en comptabilité nationale.

En 2024, environ 21 % de la production culturelle est non marchande, soit davantage que la moyenne de l'ensemble de l'économie (11 %), mais beaucoup moins que d'autres branches économiques telles que les activités pour la santé humaine, l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement (44 % de production non marchande en 2023) ou encore l'enseignement (76 % en 2023). L'activité non marchande culturelle est concentrée dans trois domaines : le patrimoine (86 % de la production y est non marchande), l'enseignement culturel (72 %), le spectacle vivant (50 %). Elle est de 9 % dans des arts visuels (photographie, design, arts plastiques), et de 10 % dans l'audiovisuel, du fait de l'intégration de l'audiovisuel public dans le périmètre non marchand avec le passage des comptes nationaux en base 2020.

Graphique B – Part des branches culturelles dans la production de l'ensemble de l'économie en valeur, 2000-2024



Source : Insee, comptes nationaux – base 2020/DEPS, ministère de la Culture, 2025

3 – Estimation de la valeur ajoutée des branches culturelles

À cette production culturelle totale de 113,8 milliards d'euros correspond une valeur ajoutée des branches culturelles de 54,1 milliards d'euros en 2024 (tableau 1). Cette valeur ajoutée correspond à la production totale culturelle diminuée des consommations intermédiaires, c'est-à-dire de l'ensemble des produits ou services transformés ou consommés au cours du processus de production (matières premières, électricité par exemple).

Pour calculer la valeur ajoutée, on utilise le ratio valeur ajoutée VA/Production, issu là encore du dispositif Esane de l'Insee auprès des entreprises marchandes. Les valeurs ajoutées ainsi estimées par sous-classe (tous secteurs, y compris non culturels) sont ensuite sommées et calées au niveau de chaque division sur celles données par la comptabilité nationale (cette valeur ajoutée diffère en effet de celle issue des données Esane en raison des traitements propres à la comptabilité nationale). La somme de ces valeurs ajoutées prises comme référence dans la comptabilité nationale ne donne pas tout à fait le PIB car il s'agit des valeurs ajoutées dites « aux prix de base », c'est-à-dire hors impôts et subventions sur les produits, qui ne sont pas diffusés par branche.

Pour les domaines partiellement non marchands (spectacle vivant, patrimoine, enseignement culturel), le ratio VA/Production n'est pas fourni par Esane et on utilise, faute de mieux, le rapport VA/Production donné au niveau de la division (2 chiffres) par la comptabilité nationale.

On estime ainsi une valeur ajoutée pour chacun des neuf domaines culturels, dont la somme donne la valeur ajoutée des branches culturelles pour 2024.

Cette méthode a le triple avantage d'être relativement simple à mettre en œuvre, d'être cohérente avec les données publiées à un niveau plus agrégé par la comptabilité nationale et d'être stable dans le temps. En revanche, elle est soumise aux règles propres à la comptabilité nationale, notamment en ce qui concerne le partage entre marchand et non marchand, et elle ne permet pas de prendre en compte certaines spécificités de la culture.

4 – Estimation des années les plus récentes et rétropolation des séries chronologiques

Le dispositif Esane permet d'estimer la valeur ajoutée produite au cours d'une année donnée. On utilise les données du dispositif Esane de chaque année entre 2013 et 2023 comme référence. Deux ratios sont mobilisés comme indiqué précédemment : la répartition de la production marchande entre les différentes sous-classes au sein des branches, et le rapport entre valeur ajoutée et production pour chaque sous-classe.

Pour estimer le poids économique de la production marchande avant 2013 (de 2000 à 2012) et en 2024, on fait évoluer ces coefficients de décomposition à partir des évolutions annuelles de chiffre d'affaires (indices mensuels élaborés par l'Insee à partir des déclarations de TVA) pour chacune des sous-classes d'une division. Les données obtenues sont ensuite multipliées par un coefficient de redressement afin d'obtenir comme total la production marchande donnée par la comptabilité nationale au niveau de chaque division. Concernant le rapport entre valeur ajoutée et production pour chaque sous-classe de 2000

à 2012 et en 2024, on prend comme référence l'année du dispositif Esane la plus proche (soit 2013 pour les années antérieures et 2023 pour l'année 2024). Pour l'audiovisuel, les entités de l'audiovisuel public ont été retirées des données Esane après 2013 pour le calcul de la répartition de la production marchande entre les différentes sous-classes de la branche audiovisuelle et du ratio VA/ Production des différentes sous-classes (elles le sont *de facto* dès 2022 du fait du changement de base).

Les données sont également calées au niveau de chaque division sur celles données par la comptabilité nationale.

Pour la production non marchande des autres domaines, on actualise le partage entre le spectacle vivant, les arts plastiques et le patrimoine en 1996, 2002, 2006 et 2010, 2012 et 2019 à partir des sources précédemment évoquées (enquêtes sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales, sources ministérielles sur le budget des écoles supérieures Culture, comptes de l'Éducation, etc.) et on fait évoluer ce partage sur les années manquantes. Le total de la production non marchande des branches patrimoine et création artistique est toujours donné par la comptabilité nationale. Pour l'enseignement culturel et non marchand, on estime directement chacune des deux composantes (centres de formation artistique et enseignement supérieur) à partir des données annuelles des sources déjà mentionnées. Pour l'audiovisuel, le partage entre radio (6010Z) et chaînes généralistes (6020A) a pour année de référence l'année 2019.

On calcule ainsi une production marchande et non marchande par domaine et pour chaque année.

5 – Estimation de la valeur ajoutée en volume

Pour estimer la valeur ajoutée des branches culturelles en euros constants (en volume), on divise la valeur ajoutée estimée en valeur au niveau le plus fin de la nomenclature d'activités, par un indice des prix issu des indices de chiffres d'affaires (calculé à partir des indices des prix à la consommation ou à la production).

La valeur ajoutée en volume ainsi obtenue est multipliée par un coefficient de redressement qui permet de retrouver, par sommation, la valeur ajoutée en volume publiée au niveau division par les comptes nationaux.

L'indice des prix de la valeur ajoutée des branches culturelles est alors obtenu en divisant la valeur ajoutée des branches culturelles en valeur (à prix courants) par celle en volume (à prix constants).

Éléments de bibliographie

Chiffres clés 2025, Statistiques de la culture et de la communication, Paris, ministère de la Culture, DEPS, 2026.

Valérie DEROIN, *Conceptualisation statistique du champ de la culture*, Paris, ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture méthodes », 2011-3.

Yves JAUNEAU, « La culture : quel poids dans le PIB ? », *Cahiers français*, n° 382, 2014.

Yves JAUNEAU et Xavier NIEL, *Le Poids économique direct de la culture en 2013*, Paris, ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-5.

Louis-Marie NINNIN et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2024*, coll. « Note de conjoncture », 2025-2.

Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2023*, Paris, ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2025-2.



28 pages.
Téléchargeable sur le site :
[https://www.culture.gouv.fr/
espace-documentation](https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation)

NOTE DE CONJONCTURE 2026-2

Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2025

Yann Nicolas et Louis-Marie Ninnin

Cette note de conjoncture mesure l'activité économique du champ marchand de la culture au quatrième trimestre 2025 et pour l'ensemble de l'année 2025, à partir de l'évolution des indices de chiffres d'affaires en volume et en valeur par secteur culturel tirés des déclarations de TVA faites par les entreprises auprès de la Direction générale des Finances publiques.

Au quatrième trimestre 2025, le chiffre d'affaires en valeur des secteurs culturels marchands est quasi stable par rapport au quatrième trimestre 2024. Il diminue de 2 % en volume, c'est-à-dire hors effet produit par l'évolution des prix, tiré par la contraction de 6 % de l'ensemble des activités économiques du secteur de l'audiovisuel.

En 2025, le chiffre d'affaires en volume des secteurs culturels marchands baisse de 3 % par rapport à l'année 2024 et progresse de 4 % par rapport à l'année 2019 d'avant-crise sanitaire. Comme en 2022, en 2023 et en 2024, trois secteurs enregistrent un recul de leur chiffre d'affaires en volume en 2025 par rapport à 2019 : la radio, la presse et, dans une moindre mesure, la projection de films cinématographiques. Pour la quatrième année consécutive, le volume d'activité de l'ensemble culturel marchand dépasse son niveau de 2019, après deux années, 2020 et 2021, inférieures à celui-ci.

À lire aussi



384 pages.

Téléchargeable sur le site :
[https://www.culture.gouv.fr/
espace-documentation](https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation)
et sur www.cairn.info

CHIFFRES CLÉS 2025

Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication

Les *Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication* proposent un panorama de référence pour comprendre les transformations du paysage culturel français. À travers une analyse transversale nourrie de données statistiques et administratives, cette publication éclaire les dynamiques économiques, sociales et territoriales de la culture et des médias.

Structuré en sept grands chapitres thématiques, l'ouvrage explore le poids économique de la culture, l'emploi, les entreprises et associations culturelles, les modes de financement, ainsi que les pratiques des Français. Il offre également un regard détaillé sur les patrimoines, la création artistique, les médias et les industries culturelles.

À l'heure où les pratiques évoluent rapidement et où les politiques publiques doivent accompagner ces mutations, cette édition constitue un outil indispensable pour analyser les enjeux contemporains du secteur culturel et mesurer la diversité des filières qui le composent. Une ressource essentielle pour les professionnels, les chercheurs, les décideurs publics et tous ceux qui souhaitent comprendre la place de la culture dans la société.

Abstract

The direct economic weight of culture in 2024

In 2024, the direct economic weight of culture, measured by the added value of all cultural sectors, amounts to 54.1 billion euros, representing 2.1 % of the total economy, the same rate as in 2023. Total production is estimated at 113.8 billion euros.

After returning to moderate growth in 2023, following the sharp fluctuations linked to the health crisis between 2020 and 2022, activity in the cultural sectors declined slightly in 2024. In volume, cultural added value decreased by 0.5 %, while the economy as a whole grew by 1.5 %, a slight rise above the overall economy (1.4 %). In value, however, it increases by 2.6 %, at a rate close to that of all economic sectors combined (+ 2.9 %).

Growth in the cultural sectors is driven by the increase in live performance (+ 11 % in volume in 2024), cultural heritage (+ 4 %), and visual arts (+ 2 %). Conversely, activity is declining in other cultural sectors, including architecture (– 7 %), the press (– 6 %), publishing (– 3 %), and audiovisual (– 3 %).

In 2024, audiovisual remains the leading cultural sector in terms of economic weight, ahead of live performance, advertising, and heritage. Over the past twenty years, the structural decline of the press sector has been the most notable change.

Directrice de la publication : Amandine Schreiber,
cheffe du Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation
Responsable de la publication : Laura Breidt

Date de publication : septembre 2026

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :
<https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation>
https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse

contact.deps@culture.gouv.fr

En 2024, l'audiovisuel demeure la première branche culturelle en matière de poids économique, devant le spectacle vivant, la publicité et le patrimoine. Au cours des vingt dernières années, le recul structurel de la branche de la presse constitue l'évolution la plus notable.

ISBN : 978-2-11-179332-3

